

LA SALLE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET CULTURELLES A L'ECOLE MATERNELLE

1) POURQUOI CE DOCUMENT ?

- a) Pour permettre aux collègues concernés par une construction ou extension de salle de jeu de défendre certaines options d'aménagement
- b) Pour permettre aux enseignants de mieux exploiter l'espace dont ils disposent.

2) POSTULATS DE BASE :

- a) La salle d'activités physiques et culturelles est un lieu où des enseignants (professionnels des apprentissages) mettent en œuvre des projets EPS, culturels ...
- b) C'est un lieu que l'on partage avec les autres collègues : règles de vie, de rangement.
- c) On y réfléchit donc ensemble en termes de sécurité, d'aménagement du milieu (mise en place de matériel ...) pour développer chez les enfants des compétences qui sont énoncées dans les programmes.

3) VARIABLES IMPORTANTES A PRENDRE EN COMPTE :

La surface :

- ⇒ 100 m² est une surface minimale pour envisager une pratique acceptable de l'EPS avec une hauteur de 3 m minimum
- ⇒ N.B. Les 60 m² indiqués pour surface minimale d'une salle de classe, écartent d'emblée un certain nombre d'Activités Physiques et Sportives de grande motricité (lancers, courses athlétiques ...)

Le rangement : Des espaces de rangement accessibles et adjacents à la salle d'activités

- a) Pour du petit matériel (placards de rangement ...)
- b) Pour du matériel modulable (modules de gymnastique ...)

Un espace délimité :

- a) Par des marquages au sol pertinents.
- b) Par des cibles verticales peintes aux murs.
- c) Par des ancrages aux murs, au sol ou encore au plafond. Ils permettraient de fixer des filets, des poteaux, des cordes.

Un espace de regroupement où l'on peut élaborer des traces de projets .

- a) Prévoir tableau Velléda ...
- b) Des surfaces d'affichage pour fixer les traces de certains projets.

4) REMARQUES DIVERSES :

- a) L'acoustique est un élément important à prendre en compte. Les miroirs, s'ils ne peuvent être recouverts d'un rideau, ne sont pas indispensables.
- b) Attention aux structures gymniques qui peuvent encombrer toute la salle et empêcher une bonne programmation des activités (cf. doc 68 gymnastique aux agrès)
- c) Certains types de sols empêchent certaines pratiques. (ex : les moquettes sont à éviter ...)

5) POUR ENRICHIR LA REFLEXION :

- a) Une implication active de l'équipe d'école est indispensable. Le travail de concertation conduira à définir et affiner le projet d'aménagement futur ou simplement d'utilisation de l'espace existant.
- b) Des personnes ressources existent dans les circonscriptions : les CPC EPS
- c) Des documents outils opérationnels à la disposition des équipes d'écoles existent :

(1) CAHIER DE CHARGES NUMERO 32 (REVUE EPS)

(2) GYMNASTIQUE AUX AGRES (à demander en circonscription)